

RÉPONSE MUNICIPALE N° 4/2021

le 24 mars 2021

Réponse à l'interpellation de M. Guillaume Jung (UDC) et consorts « Ne favorisons pas le culte du secret, soyons transparents avec la population ».

10.03-2103-Reponse-04_2021-Interpellation-Jung-Transparence.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Municipalité répond ci-dessous à l'interpellation M. Guillaume Jung (UDC), Mme Sandra Glardon (PS) et M. Vincent Bonvin (Les Vert-e-s) intitulée « Ne favorisons pas le culte du secret, soyons transparents avec la population » déposée lors de la séance du Conseil communal du 10 février 2021.

M. Marc Wüthrich, ancien conseiller communal, a pris contact avec le Président du Conseil communal en date du 28 janvier 2021 afin de savoir si le huis clos lors des séances du Conseil allait se reproduire et si oui, s'il était envisageable d'organiser une retransmission par vidéo (mesure exceptionnelle en lien au contexte de la pandémie) afin de permettre à la population d'assister aux débats.

Réponses de la Municipalité :

1. *Dans le cas où l'arrêté du Conseil d'État du 2 décembre 2020, stipulant que les séances sont accessibles à la presse mais pas au public, reste en vigueur, la Municipalité pourrait-elle prendre des mesures pour favoriser la mise en place d'une retransmission en direct des futurs Conseils communaux impactés (par exemple vidéo ou audio) ?*

Réponse : Le greffe municipal a contacté deux prestataires audiovisuels de la région afin de leur demander un devis pour la captation des séances du Conseil. Une note a été soumise à la Municipalité lors de sa séance du 1^{er} mars 2021, au cours de laquelle l'Autorité a décidé de donner suite à l'offre de la société montreuusienne L'Elixir Sàrl, qui connaît la salle des Remparts pour avoir réalisé la captation des promotions des écoles en 2020. Le mandat comprend la présence d'un technicien équipé d'une régie portable et d'une caméra qui filmera en plan fixe le pupitre et le président du Conseil, ainsi que la diffusion en direct sur le site internet de la commune.

La séance du Conseil communal du 24 mars 2021 sera donc retransmise en direct. L'Elixir n'étant pas en mesure d'assurer cette date, elle a mandaté la société MS PROD, sise à Caux, à qui elle a sous-traité





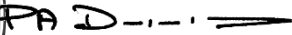
le mandat, aux mêmes conditions. Une information au public sera diffusée via les canaux de communication de la Commune quelques jours avant la séance du Conseil.

2. *Un tel procédé pourrait-il être appliqué systématiquement dans le futur afin que chaque situation de huis clos puisse permettre une retransmission directe à la population ?*

Réponse : La présente décision est liée aux mesures COVID en vigueur actuellement et à l'impossibilité pour le public d'assister aux séances du Conseil communal. La situation sera réévaluée le moment venu.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :  Le secrétaire :

Alain Grangier Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Interpellation de M. Guillaume Jung et consorts

Adopté par la Municipalité : le 8 mars 2021

Interpellation – Ne favorisons pas le culte du secret, soyons transparents avec la population

Suite à l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 décembre 2020, les séances du Conseil communal sont à huis clos et seule la presse est autorisée à y participer. Même si la séance du 9 décembre 2021 était encore annoncée comme publique le jour même sur le site internet, plusieurs citoyens et potentiels candidats se sont retrouvés face à un refus d'accès et sont rentrés bredouille à la maison.

S'agissant de la présente séance du 10 février 2021, le mandataire responsable de la liste électorale La Tour-de-Peilz Libre a pris contact avec le Président du conseil communal en date du 28 janvier 2021 afin de savoir si le huis clos allait se reproduire et si oui, s'il était envisageable d'organiser une retransmission par vidéo (mesure exceptionnelle en lien au contexte de la pandémie).

Bien que la singularité de la situation ait été confirmée, il a été répondu qu'aucune solution de retransmission n'allait être mise en place, comme vous pouvez le constater ce soir.

Néanmoins, les signataires de la présente interpellation sont d'avis que nous ne pouvons nous permettre de poursuivre des débats dans notre Conseil sans permettre à la population d'entendre ce qui s'y passe, d'autant plus au vu des dossiers importants qui sont sur la table. Il est primordial pour nous de maintenir la transparence entre le discours politique et les citoyens.

Par conséquent, en vue de la prochaine séance du Conseil communal du 24 mars 2021 et des suivantes, nous nous posons les questions suivantes que nous adressons à la Municipalité :

- Dans le cas où l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 décembre 2020, stipulant que les séances sont accessibles à la presse mais pas au public, reste en vigueur, la Municipalité pourrait-elle prendre des mesures pour favoriser la mise en place d'une retransmission en direct des futurs Conseils communaux impactés (par exemple vidéo ou audio) ?
- Un tel procédé pourrait-il être appliqué systématiquement dans le futur afin que chaque situation de huis clos puisse permettre une retransmission directe à la population ?

Nous demandons à la municipalité une réponse écrite

Sandra Glardon – PS

Vincent Bonvin – les Verts

Guillaume Jung – UDC